

**SAINT-MARCEL**  
**Réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2015 à 20 h 30**

**COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 avril 2015, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 23 Février 2015 est adopté à l'unanimité, avec la remarque suivante.**

- 1) Page 6 – Rapport n° 5 - Monsieur DESPOCQ fait remarquer qu'il ne s'est pas abstenu en sa qualité d'administrateur de la SEM Val de Bourgogne, mais qu'il n'a pas pris part au vote.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal : Suite à la démission de M. LEPETIT, Conseiller Municipal, et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Jean-René BOISSELOT a été installé dans cette fonction. Il a également été élu pour le remplacer au sein de plusieurs instances (commission des finances et des affaires économiques - commission des équipements, des travaux publics, de l'urbanisme, des transports et de l'environnement - commission de la vie associative, des affaires culturelles et sportives - commission des affaires sociales, scolaires et périscolaires - comité de l'entente intercommunale pour la gestion des cimetières et de l'église - commission de sécurité).

Référent Santé : Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a désigné Mme ROLLET Sylvie, élue référente "Santé" pour représenter la ville de SAINT-MARCEL auprès du Grand Chalon.

**FINANCES COMMUNALES**

Les membres de l'assemblée ont voté le compte administratif 2014, dont les recettes et les dépenses se sont élevées respectivement à 11 154 377,45 € et 10 521 085,08 €. Les résultats des budgets annexes Enfance-famille, aménagement de terrains et ZAC des Fontaines ont également été approuvés.

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Les comptes de gestion 2014 dressés par le Receveur n'ont appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les budgets primitifs pour l'exercice 2015 ont été votés. Les recettes et les dépenses ainsi prévues s'élèvent à 12 088 300 € pour le budget principal. Les budgets annexes ont également été adoptés par l'assemblée.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'application des taux des 3 taxes locales pour l'année 2015 (taxe habitation : 11,91 %, taxe foncière bâtie : 23,01 % et taxe foncière non bâtie : 76,70 %).

Subventions 2015 → L'assemblée a décidé de verser au C.C.A.S., à la R.P.A. et au service Enfance-famille des subventions d'équilibre pour un montant de 261 000 €, 330 000 € et 557 000 €.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de décharger le Receveur municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 152,59 € (budget principal).

**TRAVAUX COMMUNAUX**

Restructuration COSEC – Convention de dénonciation de mandat SEM Val de Bourgogne → Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 non prise de part au vote, (M. DESPOCQ en sa qualité d'administrateur de la SEM Val de Bourgogne), a approuvé le bilan de clôture de mandat et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de dénonciation relative au mandat d'études préalables pour la restructuration du COSEC et du bâtiment 56 rue Léon Pernot, avec la SEM Val de Bourgogne.

**BIENS COMMUNAUX**

Acquisition terrains → L'OPAC de SAONE-ET-LOIRE, propose de céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée section E n°642 (ex 342) afin de faire la liaison entre l'allée Frédéric CHOPIN et le futur chemin piétonnier à réaliser. Cet organisme propose également de céder, la parcelle cadastrée E n°606, créée à l'occasion de la réalisation de l'opération "Les jardins Bonnamour". Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'acquérir ces parcelles de terrain et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Prix : à l'euro symbolique

## **VOIRIE COMMUNALE**

Convention de transfert de voirie – Lotissement SERMESSE → Suite à un projet de réalisation d'un lotissement composé de 13 pavillons individuels, situé rue des Buttes et rue du Petit Gravier et comme le prévoit la réglementation en vigueur, lors du dépôt du permis de lotir, le pétitionnaire doit justifier d'une convention de transfert des voies et réseaux dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de transfert.

Conditions d'intégrations dans le domaine public communal → Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal avait fixé les nouvelles conditions d'intégration des voies privées dans le domaine public communal. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les compétences eau potable et assainissement sont désormais assurées par le Grand Chalon. Il revient donc à ces services de se prononcer sur la conformité des réseaux avant leur intégration dans le domaine public communal. Ces nouvelles conditions impliquent de modifier la rédaction approuvée le 28 septembre 2009. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des conditions d'intégration de classement des voies privées dans le domaine public communal.

## **INTERCOMMUNALITE**

SIVOM ACCORD - Retrait → Le Conseil Municipal, par 24 voix et 5 abstentions se prononce favorablement sur le retrait des communes de SAINT-REMY et de SAINT-MARCEL, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

SIVOM ACCORD – Conditions financières de retrait → Dans le cadre de la demande de retrait de nombreuses négociations ont été engagées avec ce syndicat intercommunal. Lors de la réunion en sous-préfecture du 20 février 2015, un accord relatif aux conditions financières de retrait est intervenu entre les parties concernées. Le Conseil Municipal, par 24 voix et 5 abstentions se prononce favorablement sur les conditions financières de retrait du SIVOM ACCORD.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Fonds de solidarité logement (FSL) → Considérant que ce fonds peut aider un certain nombre de familles en précarité sur le territoire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est engagé à s'acquitter, en 2015, de sa participation financière, soit 2 164,40 € (0.35 €/habitant x 6 184 habitants).

Convention Centre Socio Culturel → Compte tenu de l'importance des actions engagées par l'association Centre Socio Culturel (action "Les Jardins Familiaux", l'apprentissage de dialectes locaux, cours d'italien, connaissance des cultures locales, marches, randonnées,..) qui favorisent la mixité sociale et les relations intergénérationnelles, cette association sollicite la mise à disposition de locaux afin d'accueillir dans de bonnes conditions ses adhérents et permettre le bon fonctionnement de ses activités. Afin de matérialiser les futures relations entre la collectivité et l'association, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Socio Culturel.

SYDESL - Bilan d'activités 2013 → L'assemblée a pris acte de ce rapport qui mentionne l'activité du SYDESL, le fonctionnement des instances, les moyens financiers, les moyens humains, le contrôle des différentes concessions, la maîtrise de la demande en énergie, les travaux réalisés en 2013, l'informatique et le Systèmes d'Information Géographique (S.I.G).

## **SERVICE ENFANCE-FAMILLE**

Avenants convention C.A.F → Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer, avec la C.A.F, les avenants matérialisant la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention d'objectifs et de financement Centre Social ainsi que la convention d'objectifs et de financement Centre Social - Animation collective "familles".

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Fixation de la valeur du bon de vêtement → Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de le fixer à 118,62 € au titre de l'année 2015.

Modification du tableau des effectifs → Le Contrat Unique d'Insertion d'un agent arrive à échéance le 30 avril 2015. Cet agent donnant entière satisfaction tant dans le domaine des connaissances professionnelles que dans sa manière de servir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet.

Accueil d'un stagiaire - Gratification → Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'octroyer une gratification à une étudiante de l'Université de Condorcet au Creusot, qui sera accueillie au sein de la collectivité pour effectuer un stage afin de préparer une licence professionnelle "Développement et Gestion des Activités Physiques et Artistiques dans les Arts Vivants"

Formation CACES → Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté plusieurs formations en direction des agents du Centre Technique Municipal qui ont été retenus pour suivre une formation relative à la sécurité du travail intitulée CACES. Le coût de ces formations s'élève à : 1 690.00 € TTC.

Formations hors CNFPT → Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les formations suivantes :

- Techniques d'ascension dans les arbres : Deux agents du Centre Technique Municipal ont été retenus pour suivre cette formation Le coût de cette formation s'élève à : 2 716.00 € TTC.
- Projet Educatif du Territoire - Etat des lieux des perspectives : un agent du service jeunesse-culture sollicite une journée de formation et de mutualisation sur le Projet Educatif du Territoire. Le coût de cette formation s'élève à : 300.00 € TTC

Formation - Certificat professionnel individuel → La certification individuelle applicateur professionnel d'un agent du service des espaces verts arrive à échéance en juillet 2015. Cette attestation est obligatoire pour tous les agents des collectivités qui interviennent dans le choix technique des produits phytopharmaceutiques, dans l'organisation de leur utilisation et dans leur utilisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté cette formation obligatoire. Le coût de cette formation s'élève à : 220.00 € TTC.

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Attribution des marchés publics en 2014

Conformément à l'arrêté du 27 mai 2004 du Ministre chargé de l'économie et des finances et conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la Personne Publique doit publier, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Pour 2014, les marchés conclus ont été les suivants :

#### 1 - Consultations simples

Désignation	Lot	Attributaire	Date notification	Montant HT
Illuminations de Noël	Unique	Société LEBLANC ZI sud 72 027 Le Mans	28/07/2014	3 759,85
Point à temps	Unique	Société GUINOT Rue P.Schneider 71 210 Montchanin	7/10/2014	10 666,66
Travaux d'accessibilité	Unique	Société GUINOT Rue P.Schneider 71 210 Montchanin	20/10/2014	18 041,00

#### 2 - Marchés formalisés et marchés négociés

Néant

#### 3 - Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Désignation	Lot	Attributaire	Date notification	Montant HT
Réaménagement rue de la Villeneuve	Unique (Tranche conditionnelle)	EIFFAGE TP ZA la Tuilerie 71 640 Dracy le Fort	20/01/2014	303 165.40
Fourniture de repas – restaurant scolaire J-Desbois	Unique	Restauration Pour Collectivité ZA de Lavy 01 570 Manziat	27/08/2014	2,40€/repas soit pour 16 000 repas : 38 400€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.